

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 051
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_211-DE
		5.2
		assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS
M. Pascal ANDRADA à M. Julien PELLICER
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERE à M. Joël VAN DEN BON
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 3 mars au 5 mai 2023

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général de l'Équipement et à la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe des décisions prises du 3 mars au 5 mai 2023.

NUMERO	DATE	TITRE
2023.17	28.03.23	La Commune a décidé de signer avec Madame Lucia Farella, présidente de l'association « Cercle de Feu », sise 7 cité de l'Aulne à GOUZEC (29190) un contrat définissant les modalités de représentation du spectacle « Avalone » au Stade Municipal Ernest Vila le 13 juillet 2023. Le coût de la prestation s'élève à 2 220 € HT, soit 2 341,10 € TTC. auquel se rajoutent des frais de restauration et d'hébergement pour 3 personnes.
2023.18	28.03.23	La Commune a décidé de signer avec Monsieur Cédric SOULARD, gérant de la société « France Laser », sise 6 bis, Moulins de Gonin à GORNAC (33540) un contrat définissant les modalités d'organisation du spectacle son et lumière avec 3 lasers volumétriques au Stade Municipal Ernest Vila le 13 juillet 2023. Le coût de la prestation s'élève à 4 600 € HT, soit 5 520 € TTC, auquel se rajoutent des frais de restauration et d'hébergement pour 2 personnes.
2023.19	28.03.23	La Commune a décidé de confier à M. Lionel DABOS, Président de l'Association « Le Box'Son », sise au Village à Saint MARTIN DE GOYNE (32700), l'animation de la soirée du 6 mai 2023, dont le montant de prestation s'élève à 1 286,69 €.
2023.20	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « Tarin » (AH 208 - 214 - 215) appartenant à M. et Mme Bernard et Joëlle GANTENBEIN, proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2023.21	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « Tarin » (AH 209 - 210 - 214 - 215) appartenant à M. et Mme Bernard et Joëlle GANTENBEIN, proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2023.22	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 12 Rue Saint Esprit (CK 21) appartenant à M. Eloi GASC proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2023.23	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 60 Rue Alsace Lorraine (BY 411 - 554) appartenant à MM. Christophe Daniel et Jean-Pascal REGUENA, proposé par Maître François SACAREAU.
2023.24	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 9 Avenue Jacques Descamps (BT 212) appartenant à M. et Mme André et Claudette LIGARDES, proposé par Maître Véronique BILLIERES-SACAREAU.
2023.25	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 13 et 15 Rue Nationale (CK 888) appartenant à M. et Mme Norbert et Aline LUYDLIN, proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE.
2023.26	11.04.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « La Giroflée » (BV 500) appartenant à M. Sébastien GOMEZ et Mme Sophie LAHIRLE, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.
2023.27	18.04.23	La Commune a décidé de conclure avec Madame Cécile CHATELIER présidente de l'association « Le Cri Productions », sise 18 bis boulevard Pierre-Paul Riquet à TOULOUSE (31100), un contrat définissant les modalités de représentation du spectacle « En'Agua » sous le kiosque du Bastion le mercredi 21 juin 2023 à 19 h. Le coût de la prestation s'élève à 900,00 € T.T.C. auquel se rajoutent des frais de restauration pour 5 personnes.

2023.28	18.04.23	La Commune a décidé de confier à l'Association « Le Box'Son », sise au V (32700), l'animation de la soirée du 1 ^{er} prestation s'élève à 1 274,43 €	Envoyé en préfecture le 30/05/2023 Reçu en préfecture le 30/05/2023 Publié le 30 mai 2023, dont le montant d ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_211-DE
2023.29	5.05.23	La Commune a décidé de signer avec la Société Xerox dont le siège social est situé à – 33 Rue des Vanesses – 93420 VILLEPINTE - un contrat de location d'un copieur couleur XEROX C8170 d'une durée de 4 ans, à compter du 1 ^{er} juin 2023, pour un montant de 280 € HT par mois soit 3 360 € HT par an.	
2023.30	5.05.23	La Commune a décidé d'accepter le don du tableau du peintre Charles Naillon représentant la Cathédrale Saint Gervais, grevé ni de conditions, ni de charges, de la part de Madame Martine MAGRIN.	

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 MAI 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023